

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2025-003

L'an deux mille vingt cinq  
Le vingt-cinq février  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 20 février 2025** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Michaël JOLIVET-BALON, Mme Aurélie ROCHE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Johan CHEVRIER (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Lucas THABUIS, M. Jean-Pierre BETEND.

#### **Objet de la délibération : CCFG - modification statutaire n°16**

M. le Maire expose,

**VU** la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

**VU** la Loi n°2015-991 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) notamment l'article 64 ;

**VU** la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ; **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16 ;

**VU** l'Arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0041 du 07 décembre 2020 approuvant la modification n°15 des statuts de la CCFG ;

**VU** la délibération n°174-2024 du conseil communautaire de la CCFG en date du 18 novembre 2024 approuvant la modification statutaire n°16 ;

**VU** la notification de la délibération précitée par le Président de la CCFG en date du 21 novembre 2024 ; **VU** le projet de statuts n°16 proposé ci-annexé ;

**CONSIDERANT** la nécessaire mise en conformité des statuts de la CCFG en vertu de l'article L.5214-16 du CGCT, notamment pour la compétence action sociale d'intérêt communautaire ;

**CONSIDERANT** le souhait des communes membres de transférer à la communauté de communes la compétence abattoir, dans la perspective d'adhérer à un syndicat mixte en cours de constitution, dont l'objet est la création et la gestion d'un abattoir public départemental ;

Ainsi, il est présenté au conseil municipal un nouveau projet de statuts de la CCFG (n°16) dont monsieur le Maire donne lecture après avoir rappelé les enjeux de cette modification.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts modifiés n°16 de la CCFG, annexés à la présente ;
- **DE VEILLER** à ce que cette délibération ne nuise pas au CCAS communal.

**Délibération votée à 1 contre (M. Jean-Luc ARCADE), 4 abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Francis MARCHAL et Mickaël MAISTRE) et 15 pour.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL

